

D E C I S I O N

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'ETABLISSEMENT AUTONOME DE CONTROLE ET DE COORDINATION DES EXPORTATIONS

- Vu le dahir n° 1-88-240 du 6 hijra 1413 (28 Mai 1993) portant promulgation de la loi n° 31-86 instituant l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations ;
- Vu le Dahir n°1-13-70 du 18 ramadan 1434 (27 juillet 2013) portant promulgation de la loi n° 61-12 modifiant et complétant la loi n°31-86 instituant l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations ;
- Vu les postes budgétaires autorisés par le budget de l'EACCE au titre de l'année 2019 ;
- Vu le statut particulier du personnel de l'EACCE ;
- Vu l'organigramme de l'EACCE ;
- Vu la circulaire N° 07/2013 du 29 avril 2013, relative à la procédure de nomination aux postes de responsabilité au sein des entreprises et établissements publics ;
- Vu la procédure de nomination aux postes de responsabilité à l'EACCE ;
- Vu la décision N° 16/19 du 07 mars 2019 relative à l'appel à candidature au poste de chef de la division communication ;
- Vu les résultats de la commission de recrutement chargée des entretiens et de l'étude des candidatures reçues dans le cadre de l'appel à candidature précité ;
- Vu la nécessité du service ;

D E C I D E

ARTICLE PREMIER : L'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE) relance l'appel à candidature au poste de Chef de la division Communication.

ARTICLE DEUX : Sont éligibles au poste de Chef de Division, les agents disposant :

- soit d'un diplôme reconnu équivalent donnant accès à l'échelle 17 du barème de recrutement à l'EACCE (échelle 11 de la Fonction Publique) avec 1 an au moins en tant que Cadre ;
- soit d'un diplôme reconnu équivalent donnant accès au moins à l'échelle 13 du barème de recrutement à l'EACCE (échelle 10 de la Fonction Publique) avec 3 ans au moins en tant que Cadre ;
- soit ayant exercé une expérience totalisant 5 ans au moins en tant que cadre à l'EACCE ou dans la fonction publique ou poste équivalent dans un autre EEP ou dans le secteur privé dont l'appréciation du niveau du candidat relève de la Direction Générale.



ARTICLE TROIS : Les missions principales attribuées au poste de chef de la division communication sont comme suit :

- centraliser, traiter, commenter et véhiculer l'information créée par l'EACCE auprès des administrations, des opérateurs et autres partenaires concernés sur des supports adaptés ;
- élaborer et mettre en application la stratégie externe de communication de l'EACCE ;
- élaborer les supports de communication ;
- mettre en valeur le rôle de l'EACCE dans son environnement national et international par des moyens de communication modernes.
- mettre en place de relations privilégiées avec les principaux organes de presse
- contribuer à la conception de l'ensemble des supports de communication externe dont les publications

ARTICLE QUATRE : Les qualités requises pour le poste à pourvoir sont les suivantes :

- qualités managériales affirmées ;
- bonne communication écrite et orale ;
- esprit de synthèse et d'analyse ;
- rigueur et sens de l'organisation ;
- réactivité, Discrétion ;
- esprit relationnel ;
- esprit d'initiative.

ARTICLE CINQ : Le dossier de candidature au poste à pourvoir est constitué des éléments suivants :

- une demande de candidature portant avis de la hiérarchie, le cas échéant ;
- un curriculum vitae précisant les compétences du candidat (e), son parcours académique et professionnel, ainsi que les postes qu'il a occupés ;
- une copie certifiée conforme des diplômes ;
- l'équivalence pour les diplômes autres que les diplômes nationaux ;
- un plan d'action et une méthodologie de travail proposée par le candidat (e) pour le poste concerné.

ARTICLE SIX : Les candidatures sont déposées ou envoyées au siège de l'Etablissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations, Département des Ressources Humaines, route d'El Jadida – Lissasfa, rond-point Azbane proximité hôtel Zénith, Casablanca, ou à l'adresse électronique : recrutement2019@mfoodex.ma et ce au plus tard le **28 JUN 2019**

